

Arrêté du 20 janvier 2017 relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant l'utilisation des téléprocédures devant le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs

20/01/2017

Ce texte abroge l'arrêté du 12 mars 2013 relatif aux caractéristiques techniques de l'application permettant la communication électronique devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs. Il évoque notamment les sujets de l'inscription, de la connexion, de la sécurisation et de la confidentialité des données échangées via l'application Télérecours.